



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

du Département des institutions et de la sécurité

Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général du département des institutions et de la sécurité (SG-DIS)
- Service des communes et du logement (SCL)
- Service juridique et législatif (SJL)
- Police cantonale (PolCant)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

2018 au Département des institutions et de la sécurité

En 2018, le Secrétariat général du DIS, avec les partenaires du projet, a œuvré à la mise en place du dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Adopté par le Grand Conseil en juin, il est entré en force le 1^{er} septembre. Sous l'égide du DIS, les Assises de la chaîne pénale se sont tenues le 10 décembre. Elles répondaient au souhait du Grand Conseil d'élargir le débat sur la problématique de la surpopulation carcérale. Après le rejet par le Tribunal fédéral du recours contre l'interdiction de la mendicité dans le canton de Vaud, le DIS a piloté l'entrée en vigueur de la modification de la loi pénale vaudoise. Le 30 novembre, le DIS et la Municipalité du Mont-sur-Lausanne ont convié la population de la commune à une séance d'information publique destinée à présenter un projet de place de passage pour les gens du voyage suisses. La procédure de mise à l'enquête se terminera en 2019. Sur le plan intercantonal, la cheffe du DIS est devenue présidente de la Conférence latine des directrices et directeurs des départements de justice et police (CLDJP).

Service des communes et du logement – SCL

Après plusieurs années de travail, la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif et son règlement sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le 10 septembre, le Conseil d'Etat et les associations faîtières des communes ont signé une Convention destinée à compenser les effets de

l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III. Un Forum sur la péréquation intercommunale a permis, en novembre, d'engager la réflexion sur la réforme du système en vigueur. Le SCL a également travaillé sur plusieurs autres grandes réformes : loi sur les finances communales, loi sur l'exercice des droits politiques, ainsi que loi sur les fusions de communes, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat et doit être discutée en plénum début 2019. Des essais de vote électronique pour les Suisses de l'étranger ont également été engagés en 2018.

Police cantonale – POLCANT

Comme depuis 2014, les polices vaudoises ont présenté en 2018 des chiffres de la criminalité en baisse. En 2017, les infractions au Code pénal ont diminué de 7% par rapport à 2016 et de 40% depuis 2013. En termes de collaboration, depuis le 1^{er} novembre, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois travaillent de concert à l'élaboration d'une nouvelle forme de collaboration opérationnelle, la « police intégrée décentralisée ». Des changements opérationnels ont également été opérés à l'Académie de police de Savatan. Sous l'appellation ADAPTO, ils concernent l'enseignement et la gouvernance de l'institution. La Convention de collaboration avec la Confédération relative à l'exploitation du site de Savatan a été prolongée jusqu'en 2022.

Service pénitentiaire – SPEN

Sur le plan des infrastructures, plusieurs projets ont connu des avancées significatives. Le Grand Conseil a accepté le crédit d'étude de 12 millions de francs pour la création du nouvel établissement des Grand Marais, situé dans la plaine de l'Orbe et le crédit d'ouvrage pour la sécurisation de la Prison de la Croisée. Le Conseil d'Etat a approuvé un crédit d'étude pour assainir et effectuer des travaux urgents à la Prison du Bois-Mermet. La requête de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire formulée en 2017 au sujet de la gestion du Service pénitentiaire a été rejetée par le plénum en janvier 2018. Parallèlement, le rapport de la COGES sur le fonctionnement du SPEN et la situation aux EPO fait état de trois observations concernant les infrastructures, la gestion des RH et la création de postes de chefs de projets.

Service de la sécurité civile et militaire – SSCM

L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et la protection civile ont été sollicités à plusieurs reprises en 2018 : tempête Eléonor, mesures actives en vue de limiter les effets de la canicule et de la sécheresse durant l'été, visite du Pape François. L'ensemble de la mobilisation des organisations régionales de protection civile représente plus de 8000 jours de service. Quelque 400 personnes, de différents corps de métier ont également été engagées, sous l'égide de l'EMCC, dans un exercice grandeur nature de transport de matière dangereuse.

Service juridique et législatif – SJL

En 2018, le secteur juridique a été très actif dans le soutien au Conseil d'Etat, aux départements et services de l'administration, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'accueil de jour des enfants, la cyberadministration. Environ 230 dossiers d'avis de droit et 170 dossiers de contentieux ont été ouverts. Le secteur recouvrement du SJL a repris en 2018 le recouvrement des créances du CHUV à l'encontre des personnes non couvertes par une assurance. Depuis mars, un montant d'environ 500'000 fr. a ainsi été encaissé pour le CHUV. En totalité, le secteur a encaissé 32,4 mio fr.

Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP

La réforme vaudoise de la curatelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Elle marque la fin de la curatelle imposée. 2018 a ainsi été caractérisée par la consolidation du dispositif de recrutement et de soutien des curateurs volontaires. Plus de 600 ont été formés et environ 400 se sont vus attribuer un mandat de curatelle au terme du processus mis en place. Parallèlement, le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'OCTP a continué à augmenter (environ 400 cas supplémentaires par année).

Églises et communautés religieuses

Une nouvelle négociation État-Églises en vue de la conclusion de la 3^e convention de subventionnement des deux Églises de droit public a été lancée en 2018. Trois communautés religieuses ont montré leur intérêt en vue d'une reconnaissance en tant qu'institution d'intérêt public: Anglicane et Catholique chrétienne, Fédération évangélique vaudoise et Union vaudoise des associations musulmanes. La Cathédrale de Lausanne, lieu le plus visité du canton de Vaud, a enregistré 486'652 visiteurs en 2018.

Secrétariat général du département des institutions et de la sécurité (SG-DIS)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Dispositif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
- Assises de la chaîne pénale
- Place de passage pour les gens du voyage suisses
- Regroupement des centrales d'urgence
- Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)
- Église et communautés religieuses
- Cathédrale

Dispositif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

Adopté par le Grand Conseil en juin 2018, le dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent est entré en fonction le 1er septembre. Il comprend une permanence téléphonique ainsi qu'un groupe pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi de cas individuels par des experts tels que pédopsychiatres, assistants sociaux, etc. La permanence téléphonique gratuite est à disposition de l'ensemble de la population vaudoise. Son but est de permettre aux personnes qui seraient confrontées à des inquiétudes, doutes ou questions de signaler des situations qu'elles estiment problématiques et d'obtenir des réponses à leurs interrogations. Un formulaire de contact est également disponible sur le site internet du (<http://www.vd.ch/radicalisation>) canton de Vaud (www.vd.ch/radicalisation (<http://www.vd.ch/radicalisation>)). Ce dispositif une politique publique coordonnée en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il s'inscrit également dans le cadre des mesures recommandées par le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent de décembre 2017.

Assises de la chaîne pénale

Après un premier volet en 2013, le DIS a organisé le 10 décembre 2018 une deuxième édition des Assises de la chaîne pénale. Plus de 150 personnes, autorités responsables de la sécurité et de la justice dans le canton de Vaud, élus, membres du barreau, représentants des domaines sanitaires, sociaux et éducatifs également participé à cet événement qui a abordé la problématique de la surpopulation carcérale. Cinq conférenciers étaient présents :

- **Fabien Gasser**, procureur général du canton de Fribourg, a examiné les avantages et limites des sanctions alternatives à l'incarcération. (PDF, 316 Ko)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/Assises_cha%C3%AFne_p%C3%A9nale-Gasser.pdf)
- **Martin Killias**, professeur de droit pénal, s'est penché sur les facteurs qui peuvent expliquer la surpopulation carcérale. (PDF, 1,25 Mo)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/Assises_Cha%C3%A9ne_p%C3%A9nale-Killias.pdf)
- **Aimée Zermatten**, doctorat à l'Université de Fribourg et **Thomas Freytag**, chef de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, canton de Berne, ont présenté une étude sur les disparités des pratiques en Suisse au sujet de la libération conditionnelle. (PDF, 1,34 Mo)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/Assises_cha%C3%A9ne_p%C3%A9nale_-Zermatten_Freytag.pdf)
- **Ariel Eytan**, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie auprès du Service des mesures institutionnelles aux HUG, s'est attardé en particulier sur les traitements psychiatriques en milieu carcéral et leur impact sur les taux d'occupation des places de détention. (PDF, 1,86 Mo)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/Assises_cha%C3%A9ne_p%C3%A9nale-Eytan_2018.pdf)
- **Annie Devos**, administratrice générale de l'Administration générale des maisons de justice, Belgique, vice-présidente de la Conférence européenne de probation, a apporté un éclairage critique sur les alternatives aux peines de privation de liberté. (PDF, 1,52 Mo)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/Assises_cha%C3%A9ne_p%C3%A9nale-Devos.pdf)

Le deal de rue a fait l'objet également d'un débat. Sans négliger l'activité répressive, la nécessité de renforcer le dialogue entre tous les intervenants – de la police aux milieux socio-sanitaires – s'est imposée pour diminuer la visibilité du trafic et réduire les risques encourus par les consommateurs.

Place de passage pour les gens du voyage suisses

Le 27 novembre 2018, le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et la Municipalité du Mont-sur-Lausanne ont convié la population de la commune à une séance d'information destinée à présenter un projet de place de passage pour les gens du voyage suisses. Une parcelle de quelque 2'700 m², propriété de l'Etat de Vaud, située En Budron, est mise à l'enquête en vue de son aménagement comme place de passage pour les gens du voyage indigènes. Ce terrain permettra d'accueillir une vingtaine de convois de mars à octobre. Ce projet est mené avec la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, ainsi que la communauté des Yéniches suisses. Cette mise à l'enquête fait suite aux nombreuses actions entreprises depuis 2013 par le préfet Roy, mandaté par le Conseil d'Etat pour coordonner la recherche d'un terrain. Il s'agit de donner suite aux recommandations de la Confédération en la matière. Celles-ci appellent à une contribution des communes et des cantons pour que davantage d'aires de séjour puissent être mises à disposition des gens du voyage suisses. La

procédure de mise à l'enquête se poursuit début 2019.

Regroupement des centrales d'urgence

Initié en 2014, le projet ECAVENIR qui prévoit le regroupement sous un même toit des trois centrales d'urgence (118, 117, 144), le poste de commandement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et celui de la protection civile vaudoise est sur les rails. Le 18 septembre 2018, l'ECA a officiellement lancé la construction de son nouveau siège qui abritera notamment les centrales. Ce regroupement représente une première suisse.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1er janvier de la fin de la curatelle imposée dans le canton Vaud, anticipant ainsi d'une année l'adoption définitive de l'initiative fédérale déposée par le Conseiller national Jean Christophe Schwaab visant à modifier l'article 400 al. 2 CC. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la Réforme vaudoise de la curatelle (RVC), menée par le DIS en collaboration avec le DSAS et l'OJV, prévue dans le programme de législation 2017-2022.

Après le lancement d'une large campagne de recrutement des curateurs volontaires durant le deuxième semestre 2017, l'année 2018 a été caractérisée par la consolidation du dispositif de recrutement et de soutien auprès des curateurs volontaires tel que préconisé par la réforme. Plus de 600 curateurs ont été formés par le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC) et environ 400 d'entre eux se sont vus attribuer un mandat de curatelle. Grâce au soutien de différents partenaires régionaux et à la collaboration avec les justices de paix, les objectifs visés en matière de recrutement ont été largement dépassés.

Malgré le succès de la campagne de recrutement des curateurs volontaires, l'OCTP verra son nombre de mandats continuer à évoluer, soit environ 400 à 450 « cas lourds » par année (3'560 mandats de curatelle d'adultes au 31.12.18). Par ailleurs, les projections démographiques réalisées (augmentation globale de la population vaudoise, croissance des plus de 60 ans, source : *Statistiques Vaud*) pourront avoir un impact sur le nombre de curatelles à venir. A relever que sans le recours aux curateurs volontaires, la croissance annuelle de l'OCTP aurait été bien plus importante, soit environ 1'000 mandats supplémentaires. Malgré cela, l'objectif poursuivi par le Conseil d'Etat d'éviter une systématisation de l'intervention de l'Etat et de favoriser le modèle qui repose sur les solidarités (50%-50%), permettant notamment de minimiser les répercussions financières a été largement atteint.

Église et communautés religieuses

2018 aura été l'année du lancement d'une nouvelle négociation Etat-Eglises en vue de la conclusion de

la troisième convention de subventionnement des deux Eglises de droit public (période 2020-2024). Le processus doit s'achever au printemps 2019 afin que ses résultats puissent être intégrés au budget 2020. La négociation implique une représentation de chaque Eglise, ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat. C'est l'occasion pour les Eglises de mettre en avant leurs activités de la période écoulée, ainsi que la collaboration qui caractérise désormais les relations entre l'EERV et la FEDEC-VD, notamment dans le cadre de leurs missions en commun.

S'agissant des communautés religieuses, c'est l'application de la Loi sur la reconnaissance (...) (LRCR) qui a surtout occupé le DIS. Au 31 décembre 2018, l'état de situation des dossiers en cours est le suivant :

- Demande de la communauté anglicane et catholique chrétienne, déposée le 31 octobre 2016: en cours d'examen par la CCMR
- Demande de la Fédération évangélique vaudoise (FEV): pas encore déposée, le texte de la déclaration liminaire d'engagement devant encore être signé par la fédération et ses églises membres
- Demande de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM): pas encore déposée, le texte de la déclaration liminaire d'engagement devant encore être signé par la fédération et ses communautés membres.

En 2018, l'État a joué le rôle de médiateur en vue de la résolution du litige lié à l'entretien et à la réfection de la chapelle catholique de la Sarraz par les communes concernées.

Le DIS a été le promoteur d'un projet de cartographie religieuse du canton de Vaud. Il a ainsi mandaté le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) qui a abouti à l'organisation d'une exposition à l'Espace Arlaud à Lausanne de septembre à novembre 2018. Etait également lié à ce projet, une classe d'étudiants en photographie de l'ECAL.

Cathédrale

La Cathédrale de Lausanne est l'édifice gothique le plus important de Suisse, de par sa taille et de par sa qualité archéologique. Il s'agit aussi de lieu le plus visité du canton, l'année 2018 ayant permis de comptabiliser 486'652 visiteurs. En novembre 2018, avec l'organisation d'un véritable opéra (6 représentations du célèbre Nabucco de Giuseppe Verdi) il a été une fois de plus démontré que la Cathédrale est un lieu véritablement vivant où des événements essentiels - cultuels et culturels - se déroulent.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SG-DIS

Optimisation et simplification des processus à l'OCTP

L'OCTP a poursuivi en 2018 l'optimisation et la simplification de ses processus administratifs et financiers de prise en charge des curatelles qui lui sont confiés. Parallèlement, l'élaboration d'un schéma directeur du système d'information métier a été menée en collaboration avec la DSI. Les besoins informatiques futurs ont pu être identifiés et un cahier des charges est en cours d'élaboration. Afin d'absorber la croissance et faire face aux évolutions numériques, il est indispensable pour l'OCTP d'être doté d'un système d'information performant.

Un appel d'offres a également été lancé afin de trouver une solution informatique visant la création d'un registre des curateurs volontaires. A ce jour, la saisie des informations liées au recrutement et à la formation des curateurs privés n'est pas optimale.

L'OCTP poursuit sa réflexion autour de la régionalisation, plus particulièrement dans l'Est vaudois, qui représente plus du 20% des mandats de protection de l'Office. Le retour d'expériences depuis la régionalisation dans le Nord vaudois nous permet de confirmer que la proximité des curateurs professionnels avec les personnes concernées, les justices de paix et le réseau médico-social régional permet de faciliter l'accès aux prestations et les échanges entre toutes les parties concernées. Les curateurs sont par ailleurs plus disponibles pour les personnes sous curatelle et les déplacements fortement réduits.

Groupes de prestations du SG-DIS

302.1 Appui à la cheffe du département

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour la cheffe de département
- Appui à la cheffe de département et aux services dans la conception et/ou la mise en œuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'État et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et offices du DIS
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui à la cheffe de département et au Secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion RH

- Gestion de conflits, médiation
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Suivi des effectifs du département, contrôle en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DIS pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Gestion du personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département, services et offices du DIS
- Cadres et collaborateurs du DIS, stagiaires et apprentis
- SPEV et autres entités
- Candidats et autres partenaires externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Établir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG – SJL – ACV – SCL– MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclement des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI – CCF); avec la sous-commission des finances pour le DIS; étude de dossiers, projets etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'État
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- Réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées

Curateurs privés

- Etc.

303.5 Relations avec les Églises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'État et les Églises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Établir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'État aux Églises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en œuvre les articles constitutionnels relatifs aux Églises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- État.
- Églises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale

- État.
- Églises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la cathédrale et conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Service des communes et du logement (SCL)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Mise en œuvre de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Forum vaudois du logement
- Convention entre l'Etat et les communes concernant la mise en oeuvre de la RIE III
- Forum sur la péréquation intercommunale et principes techniques pour sa réforme
- Surveillance des communes
- Loi sur les fusions de communes
- Loi sur l'exercice des droits politiques
- Approbation d'actes (inter)communaux et formations

Mise en œuvre de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

La loi, ainsi que son règlement, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La LPPPL remplace et abroge la loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). La loi a notamment pour but de permettre aux communes de mettre en place une politique communale du logement pour favoriser la construction de logements d'utilité publique (LUP), grâce à des outils tels que bonus ou quotas.

La Division logement (DL) a procédé à une large communication des nouvelles dispositions de protection et de promotion du parc locatif auprès des différents acteurs de l'immobilier: communes, experts, gérances, associations faitières.

Parallèlement à la mise en application de la LPPPL et grâce aux apports de cette dernière, une réflexion en profondeur a pu être entreprise sur les règlements et les directives d'application des autres lois régissant le logement. Cette réflexion fournit l'occasion de procéder à une simplification administrative

et de se préparer à la mise en place de la cyberadministration.

Forum vaudois du logement

Le 4^e Forum vaudois du logement (FVL) s'est tenu le 27 septembre 2018 à Lausanne. Il avait pour thème «Les nouveaux outils de la politique cantonale du logement». Près de 300 participants d'horizons divers (milieux politiques, économiques, associatifs et publics) ont ainsi pu, à travers plusieurs conférences et ateliers, se pencher concrètement sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Le FVL a été l'occasion de publier un «Guide pour les logements d'utilité publique», destiné aux communes et maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Ce guide pratique offre une vue d'ensemble des outils mis à disposition par l'État et est organisé en huit modules, structurés de façon à suivre l'évolution chronologique d'un projet.

Convention entre l'Etat et les communes concernant la mise en oeuvre de la RIE III

Le 10 septembre 2018, le Conseil d'État, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises ont signé une convention destinée à compenser les effets sur les communes de l'anticipation par le Canton de Vaud de l'entrée en vigueur de la RFFA (projet amené à remplacer la RIE III au niveau fédéral). Le contenu de cet accord a ensuite été entériné par le Grand Conseil lors de la procédure d'examen du budget 2019. Il répond à deux motions (Wyssa et Mischler) demandant une compensation de la réduction des recettes fiscales, ainsi qu'au postulat Lohri concernant la répartition des coûts de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

Dans ce cadre, l'État a accepté d'octroyer 50 millions de francs aux communes. Ce montant sera réparti entre elles, proportionnellement au rendement de toutes les sociétés (y compris celles avec statut fiscal particulier) des périodes fiscales 2015 à 2017. Le versement de cette compensation interviendra en 2019 et sera considéré comme un rendement des personnes morales. La convention prévoit également, dès 2020, la reprise par l'État de la totalité des coûts de financement de l'AVASAD. Cette reprise sera financée par un mécanisme d'adaptation des coefficients d'imposition du Canton et des communes.

Forum sur la péréquation intercommunale et principes techniques pour sa réforme

Le 30 novembre 2018, la salle du Grand Conseil a accueilli le Forum sur la péréquation intercommunale vaudoise. Organisé à l'initiative du Département des institutions et de la sécurité (DIS) et du Service des communes et du logement (SCL), cet événement a réuni des membres des deux associations faitières

des communes, députés, préfets et collaborateurs de l'administration cantonale concernés par le dossier. Des conférences et une table ronde ont permis d'engager la réflexion en vue d'une refonte complète de la péréquation intercommunale. Le Forum a aussi permis de confirmer la pertinence des buts et principes techniques pour la réforme de la péréquation intercommunale

(<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/#c2049671>) adoptés en septembre 2018 par le Conseil d'État.

Dans le prolongement du Forum, le SCL, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) se sont rencontrés à deux reprises en fin d'année pour approfondir les principes techniques adoptés par le Conseil d'État.

Surveillance des communes

Le SCL a dispensé un grand nombre d'avis de droit aux élus communaux ainsi qu'au personnel des communes vaudoises. Ces conseils ont été essentiellement basés sur l'application de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. Le SCL a également répondu à des questions liées aux finances communales (Règlement sur la comptabilité des communes, péréquation). Le service a aussi particulièrement œuvré dans les problèmes qu'ont rencontrés certaines communes vaudoises comme Bassins et Vevey. Les préoccupations financières des communes en fin d'année, essentiellement liées à la péréquation, ont également été l'occasion pour la section des finances communales du SCL de rencontrer certaines municipalités afin de leur apporter des informations et de répondre à leurs questions.

Loi sur les fusions de communes

Un projet de loi modifiant la loi sur les fusions de communes et réintroduisant un décret permettant à l'État d'encourager financièrement les fusions de communes a été adopté par le Conseil d'État au début de l'année 2018. Ces textes seront discutés et votés au Grand Conseil début 2019.

Parallèlement, deux votations populaires sur des projets de fusion ont eu lieu le 25 novembre 2018. Deux nouvelles fusions ont été acceptées par les populations des communes concernées. La commune d'Hautemorges issue des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery verra le jour le 1er juillet 2021, date du prochain changement de législature communale. La commune d'Aubonne issue des communes d'Aubonne et Montherod verra, quant à elle, le jour le 1er janvier 2021, soit 6 mois avant le changement de législature communale. L'étude d'une union entre Montreux et Veytaux a également été acceptée par la population.

Loi sur l'exercice des droits politiques

Initié en 2017, le projet de révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; RSV 160.01)

a été élaboré par le SCL. Ce dernier a mis sur pied un groupe de travail afin de définir les principales orientations de la future loi. Ses travaux se sont échelonnés entre l'automne 2017 et le printemps 2018. Le projet de loi ainsi que son rapport explicatif ont été rédigés par le SCL durant le second semestre 2018. La consultation externe devrait démarrer au printemps 2019. Il s'agit d'actualiser la loi, ainsi que de répondre à la trentaine d'objets parlementaires déposés à ce sujet.

Approbation d'actes (inter)communaux et formations

Le SCL a validé et la cheffe du DIS a approuvé 112 règlements. Après examen par le SCL, le Conseil d'État a approuvé 15 statuts d'association.

Par ailleurs, le SCL a donné 5 formations sur la loi sur les amendes d'ordre communales pour un total de 171 participants. Le service propose également deux fois par année un cours au CEP intitulé "Droit de propositions des conseillers généraux/communaux". Une formation liée à la préparation des votations a également été dispensée auprès de quelques secrétaires de conseils.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SCL

- Mise en place du plan comptable «MCH2» pour les communes
- Loi sur les finances communales
- Vote électronique
- Politique des pôles de développement (PPDE)
- Arrêtés d'imposition par voie électronique
- Système de contrôle interne: dernière étape
- Déménagement de la Préfecture du district d'Aigle

Mise en place du plan comptable «MCH2» pour les communes

Les communes vaudoises sont appelées à changer leur plan référentiel comptable pour passer au nouveau modèle MCH2. Ce dernier fournit des bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Le SCL a confié un mandat à un consultant externe pour l'appuyer dans cet important projet qui concerne les 309 communes du canton. Une feuille de route a été élaborée et validée par l'UCV et l'AdCV. Une plateforme restreinte et un groupe technique (GTT) ont été constitués pour piloter le passage au nouveau modèle MCH2. L'ensemble des communes vaudoises devrait utiliser ce nouveau référentiel dès le 1^{er} janvier 2022. En 2018, le GTT s'est réuni pour examiner les recommandations du nouveau modèle MCH2. Le détail de ses travaux a été remis à la plateforme restreinte qui s'est déjà réunie à une reprise. Ses travaux doivent se poursuivre. L'introduction de MCH2 nécessitera une refonte de la législation relative aux finances communales.

Loi sur les finances communales

Le SCL, en collaboration avec une délégation préfectorale, a travaillé sur les grands principes devant régir les nouvelles dispositions en matière de finances communales et devant permettre l'implémentation future de MCH2. Le travail se poursuit en 2019 avec un groupe de travail composé de

représentants de l'Union des Communes Vaudoises, de l'Association de Communes Vaudoises, de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux, de l'Ordre vaudois EXPERTsuisse, des préfets ainsi que du SCL.

Vote électronique

La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) donne mandat au Conseil d'État de procéder à des essais de vote électronique pour les Suisses de l'étranger (SDE). Afin de procéder à ces essais, le Conseil d'État a opté pour une collaboration avec le canton de Genève qui propose d'héberger d'autres cantons sur sa plateforme CHVote depuis plusieurs années déjà.

A ce titre, le SCL a collaboré avec différents partenaires (Direction des systèmes d'information de l'État de Vaud, canton de Genève, Ville de Lausanne) afin de mener à bien toutes les étapes nécessaires à l'obtention de l'accréditation du Conseil fédéral obligatoire pour pouvoir procéder à de tels essais. L'autorisation du Conseil fédéral a été obtenue en août 2018 et concerne la votation fédérale du 25 novembre 2018 ainsi que les votations fédérales qui auront lieu en 2019, à l'exception de l'élection du Conseil national.

Après quelques tests à blanc, le scrutin du 25 novembre 2018 a été le premier à permettre aux Suisses de l'étranger « vaudois » d'exercer leur droit de vote de manière électronique. Cette procédure a été utilisée par 66 % des votants pour une participation d'environ 32% de l'électorat des suisses et suissesses de l'étranger rattachés au canton de Vaud. Ce succès s'explique en grande partie par la simplification que représente le vote électronique pour les vaudois résidant à l'étranger.

A la suite de ces essais, le Conseil d'État rédigera un rapport à l'attention du Grand Conseil, comme le prévoit la LEDP.

Politique des pôles de développement (PPDE)

Les prévisions de Statistique Vaud annoncent 1'000'000 d'habitants dans le canton en 2040. Avec une politique des pôles de développement (PPDE), le canton vise l'amélioration de l'offre foncière pour répondre aux besoins conjoints de l'économie et de la promotion du logement. La coordination interdépartementale œuvre à identifier, planifier et promouvoir les sites stratégiques dans le but d'assurer une mixité des types d'activités et de logements.

La PPDE renforce le partenariat des échelons : communes, régions et canton, au travers des associations et communautés régionales. Le Groupe opérationnel des pôles (GOP) associe les forces des services du développement territorial (SDT), Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et du Service des communes et du logement (SCL) pour la mise en œuvre de cette politique.

Arrêtés d'imposition par voie électronique

Le projet de transfert des arrêtés d'imposition par voie électronique au moyen de l'application "Prefec" est en phase de finalisation. Sa mise en œuvre en 2019 devrait permettre d'effectuer une seule saisie des données au sein de la commune.

Système de contrôle interne: dernière étape

Comme annoncé l'année dernière, le SCL a entrepris la mise en place de son système de contrôle interne, en respect des exigences légales et de la norme d'audit suisse 890. Le but de ce projet est de prouver l'existence d'un système de contrôle formel qui permette l'identification des éventuels risques, tout en assurant leur prise en charge.

Plusieurs mois ont été nécessaires pour planifier ce travail et le mettre en œuvre. En outre, tout le service a été impliqué dans cette démarche dont la dernière étape est l'audit final de certification.

Déménagement de la Préfecture du district d'Aigle

La Préfecture du district d'Aigle a ouvert ses portes le 2 juillet 2018 au centre de la Commune d'Aigle. Auparavant située à la rue de Gare, son déménagement répondait au besoin de lui offrir une meilleure visibilité, ainsi qu'une surface de travail suffisante pour les collaborateurs. La commune d'Aigle a proposé au SCL d'intégrer son ancienne Maison de ville.

Groupes de prestations du SCL

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements d'utilité publique (LUP).
- Aides cantonales pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.
- Coordination avec la politique des pôles de développement (aspects logements).

Descriptif

- Étude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisations.
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements d'utilité publique (LUP): logements à loyers modérés (LLM), logements protégés (LP), logements étudiants (LE), logements à loyers abordables (LLA).
- Gestion du parc de logements subventionnés et contrôles des conditions d'occupation.
- Aides à la création de logements en zone périphérique.
- Soutien financier à la construction de logements protégés et pour étudiants.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et le changement d'affectation de logements loués.
- Conseil en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles (GOP).
- Agrément des formules officielles en droit du bail.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, Préfectures.
- Locataires et propriétaires.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour le logement (SVL) SA.
- Société coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH).
- Investisseurs.
- Partenaires du logement, notamment l'Association suisse des locataires (ASLOCA), la Chambre vaudoise immobilière (CVI), l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise

(USPI-Vaud) et l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT).

- Notaires et architectes.
- Service du développement territorial (SDT).
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).
- Statistique Vaud.

303.2 Relations avec les communes

- Secteur des finances communales.
- Secteur juridique, affaires communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.
- Association de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - S'assurer que les communes respectent la loi sur les communes et le règlement sur la comptabilité lors de l'établissement de leur budget et des comptes annuels.
 - Contrôler les arrêtés d'imposition et les faire paraître dans la FAO.
 - Établir les décomptes péréquatifs.
 - Gérer les relations financières avec les communes par la production de Directives et de recommandations notamment.
 - Publier annuellement un comparatif des finances communales.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préaviser pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'État.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'État et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'État:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'État pour les communes".

- Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
- Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.
- Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'État.
- Associations faîtières.

303.3 Relations avec les préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'État soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

- Représenter le Conseil d'État sur mandat général ou ponctuel, représenter l'État auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'État et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'État sur les affaires du district.
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter diverses tâches et divers contrôles en faveur des services de l'État, des communes ou de tiers sur la base de lois spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.
- Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'État.

- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'État.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.
- Initiatives et référendums.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'État.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Sources d'informations complémentaires

Service des communes et du logement

www.vd.ch/scl/ (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-de-la-securite-dis/service-des-communes-et-du-logement-scl/>)

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes/ (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/>)

Préfectures

www.vd.ch/autorites/prefets-et-prefectures/ (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/districts-prefectures/competences-des-prefets-et-prefectures/>)

Logement

www.vd.ch/logement/ (<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/logement/>)

Droits politiques

www.vd.ch/prochains-scrutins (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/prochains-scrutins/>)

Service juridique et législatif (SJL)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Secteur juridique
- Secteur recouvrement

Secteur juridique

L'année 2018 a été une année relativement stable pour le secteur juridique du SJL, que ce soit dans les activités qui ont été les siennes durant cette période ou au niveau des effectifs, le personnel du secteur lui étant fidèle depuis plusieurs années. Le secteur juridique a été très actif dans le soutien au Conseil d'Etat, aux départements et services de l'administration cantonale. Il les a notamment assistés dans le cadre de la mise en oeuvre de la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), ainsi que de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Il a également participé à l'élaboration de la législation en matière de cyberadministration, récemment adoptée par le Grand Conseil. Le SJL a également assisté le Conseil d'Etat et les départements dans plusieurs dossiers d'actualité, comme celui de la Ville de Vevey.

L'activité du secteur juridique a été intense. Environ 230 dossiers d'avis de droit et 170 dossiers de contentieux (responsabilité civile; conflits du travail) ont été ouverts. Le secteur a également traité environ 80 décisions en matière d'aide aux victimes d'infractions. Par ailleurs, plusieurs collaboratrices et collaborateurs du secteur juridique ont été impliqués dans le projet de refonte des outils d'édition et de publication des textes législatifs (projet BLEU-SIEL). Pour le surplus, il n'y a rien de particulier à signaler concernant l'activité du secteur, qui s'est inscrite dans le cadre de ses tâches courantes.

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du SJL a poursuivi son activité en 2018. A compter du mois de mars de cette année, il a repris le recouvrement des créances du CHUV à l'encontre des personnes non couvertes par une assurance. Le travail du SJL débute au stade de la poursuite et comprend toutes les étapes ultérieures, y compris la gestion des actes de défaut de biens. Depuis le mois de mars, c'est un montant d'environ 500'000 fr. qui a ainsi été encaissé pour le CHUV.

Le secteur gère actuellement environ 138'000 dossiers, dont plus de 60'000 au stade de l'acte de défaut de biens. La systématisation de la gestion de ces actes a permis l'encaissement de 4 mio de francs

environ en 2018.

En totalité, le secteur a encaissé 32.4 mio fr., dont environ 13 mio fr. pour l'assistance judiciaire en matière civile (AJ), 10 mio fr. pour les frais pénaux (NFP) et 8 mio fr. pour les amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires (APP).

En contrepartie, le secteur recouvrement a versé 21 mio fr. d'avances au titre de l'assistance judiciaire civile, dont 18 mio fr. au titre de l'indemnisation des avocats d'office. C'est la première fois que ces frais dépassent le plafond de 20 mio fr. A titre de comparaison, ils n'était que de 14 mio fr. en 2013 et ont explosé depuis 2015, pour un nombre de dossiers relativement constant (env. 14% d'augmentation entre 2013 et 2018). Dans un même temps, les montants encaissés ont augmenté, mais pas dans la même mesure (env. 10 mio fr. en 2013 et 13 mio fr. en 2018, soit une augmentation d'env. 30%, contre 50% pour les paiements).

Le secteur recouvrement sera confronté à un nouveau défi en 2019, celui de la migration de son outil informatique (SAP Inkasso) vers une nouvelle version standard, migration qui sera couplée avec l'intégration de l'outil au Système d'information finances (SIF).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SJL

Projet BLEU-SIEL - remplacement des outils d'édition et de publication des textes législatifs

Le projet BLEU-SIEL, qui vise au remplacement des outils de gestion documentaire du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et pour partie de l'administration cantonale, s'est poursuivi en 2018, avec notamment la mise en production, le 3 décembre dernier, de nouveaux outils d'édition, de gestion et de publication des textes légaux, regroupés sous la nouvelle appellation BLV, pour base législative vaudoise. Cette nouvelle appellation a été choisie car le recueil systématique faisait référence à une époque où seuls certains textes étaient publiés dans ce dernier, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, la BLV contenant l'ensemble des textes adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Si ce projet a demandé un investissement conséquent de la part du SJL, il a abouti à la mise en production d'outils informatiques plus performants et plus conviviaux que ceux que nous connaissions jusqu'alors. C'est en particulier le cas pour l'outil d'édition, le logiciel FST ayant présenté très vite des problèmes d'ergonomie, et pour le site Internet de la législation. Le nouveau site, en ligne depuis presque deux mois, offre plus de fonctionnalités et est surtout plus simple d'utilisation que l'ancien. S'il est encore perfectible, les retours que nous avons eus jusqu'à présent, que ce soit au sein de l'administration ou auprès des professionnels du droit, sont positifs.

Groupes de prestations du SJL

303.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'État en matière:

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .
- des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires
- des créances LAVI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton.

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'État (Grand Conseil, Conseil d'État, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Éditer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'État et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'État et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'État.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/sjl

Police cantonale (PolCant)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Baisse de la criminalité
- Opérations d'envergure dans le domaine de la lutte contre les produits stupéfiants
- Crédit pour l'entretien du réseau Polycom
- Académie de police de Savatan
- Coopération intercantonale valdo-fribourgeoise

Baisse de la criminalité

Les autorités ont présenté un bilan positif en matière de criminalité sur le sol vaudois. Les infractions au Code pénal ont encore diminué de 7% par rapport à 2016, ce qui confirme la tendance amorcée il y a quatre ans. Les chiffres 2017 sont ainsi les plus bas enregistrés depuis 2009, année de la création de la statistique harmonisée. La criminalité vaudoise se compose essentiellement de délits contre le patrimoine et se concentre dans les zones urbaines du canton, alors que 66% des escroqueries sont commises sur internet.

Opérations d'envergure dans le domaine de la lutte contre les produits stupéfiants

D'importantes opérations de lutte contre le trafic de produits stupéfiants ont été mises en oeuvre durant l'année écoulée. Plusieurs mois d'investigations menées sous l'autorité du Ministère public par les inspecteurs des brigades des stupéfiants de la Police cantonale vaudoise et de la Police municipale de Lausanne ont permis de dévoiler un vaste trafic de cocaïne dans des squats occupés successivement aux Sauges, à Lausanne, et au Petit Flon, au Mont-sur-Lausanne.

Crédit pour l'entretien du réseau Polycom

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand conseil un crédit de 13'964'000 de francs pour financer la

migration du réseau de transmission et le renouvellement des stations de base du réseau radio Polycom de l'Etat de Vaud. Le Grand Conseil doit se prononcer début 2019.

Académie de police de Savatan

Le nouveau concept général de formation (CGF 2020), décidé au niveau suisse, entrera en vigueur dès 2020 pour toutes les écoles de police du pays. La durée des études passera d'un à deux ans. La première année se déroulera dans les écoles, la seconde s'effectuera essentiellement au sein des corps de police. Afin d'anticiper cette évolution, sous la forme d'un projet pilote, le Conseil de direction de l'Académie a validé au cours de 2018 le départ d'une deuxième volée d'aspirants policiers qui effectuera son école dès l'automne 2019 sous la forme d'un projet pilote. Sous l'appellation «ADAPTO», des changements opérationnels ont été aussi entérinés. Ces changements concernent l'enseignement, le temps consacré aux formes et valeurs policières. La gouvernance de l'institution a été également revue en distinguant plus clairement les niveaux stratégique et opérationnel. Enfin, la convention de collaboration avec la Confédération relative à l'exploitation du site de Savatan a été prolongée jusqu'en 2022.

Coopération intercantonale valdo-fribourgeoise

A la suite de plusieurs expériences positives entre les polices vaudoise et fribourgeoise, les commandants de Gendarmerie des deux cantons ont décidé de pérenniser la collaboration et d'optimiser les échanges entre les deux corps dans le secteur de la Broye. Diverses démarches ont ainsi été mises en place. Des briefings téléphoniques journaliers et des rapports mensuels permettent de s'informer sur les effectifs disponibles, les affaires en cours et les stratégies communes en matière de lutte contre la délinquance et les incivilités. Lors d'événements particuliers, des contrôles mixtes sont planifiés et dans le cadre d'incidents urgents, la patrouille la plus proche est appelée pour intervenir, indépendamment de son corps de police de rattachement. A relever que les patrouilles travaillent avec le même groupe radio sur le secteur de la Broye. Par ailleurs, des actions préventives sont développées en commun, des collaborations ont lieu à l'occasion de certaines manifestations et des stages en immersion sont proposés aux cadres des deux polices.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 à la Polcant

Conception et mise en oeuvre d'une police intégrée décentralisée dans le district de l'Ouest lausannois

Depuis le 1^{er} novembre, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois travaillent de concert à la mise sur pied d'une nouvelle forme d'organisation policière dans le district de l'Ouest lausannois. Le concept REGIO prévoit de passer sur le plan opérationnel à une « police intégrée décentralisée », développant l'autonomie régionale. La Police de l'Ouest sera intégrée dans les structures de la Police cantonale tout en respectant le cadre de la police coordonnée. Le projet doit être déployé dans le premier trimestre 2019.

Travaux de préparation pour les manifestations à venir

Dans le cadre des nombreuses manifestations à venir en 2019, la Police cantonale et les Polices communales ont travaillé ensemble en 2018 afin de mettre sur pied des dispositifs sécuritaires adaptés. Tout au long de l'année 2019 les manifestations vont se succéder dans le Canton de Vaud, qu'elles soient sportives, festives, musicales ou culturelles (Fête des Vignerons, 100^{ème} FVJC, Paléo Festival, Montreux Jazz, JOJ 2020). Chacune d'entre elles, mais aussi toutes dans leur globalité, ont fait l'objet d'une intense analyse afin de déterminer les risques et opportunités, en vue d'apporter une réponse sécuritaire adaptée. Afin de réaliser les missions confiées, les policiers vaudois unissent les forces et moyens au profit de la population.

Sa Sainteté le Pape François en terres vaudoises

Le jeudi 21 juin, le Pape François est venu en Suisse romande, notamment en terres vaudoises le temps d'une visite à l'Institut Œcuménique, au château de Bossey. La Police cantonale vaudoise a été mandatée pour assurer la sécurité du souverain pontife. Divers Etats-majors de planification ont été mis en place, avec pour mots d'ordre discrétion et efficacité. Les tâches principales se sont articulées autour de l'escorte du convoi papal et de la sécurisation du site de Bossey, autant interne qu'externe. Cet

événement a nécessité la mobilisation de gendarmes et policiers du sous-groupement opérationnel vaudois (SGOV), de spécialistes tels que le groupe d'intervention, la protection rapprochée, le chef engagement hélicoptère (CEH), ainsi que la protection civile vaudoise. Sur le site de Bossey, 112 collaborateurs ont garanti la sécurité, l'équipe du GMO était composée de 99 personnes et 34 policiers ont été engagés pour escorter le Pape. Le bilan de cette journée est positif et la collaboration entre tous les partenaires excellente. La Police cantonale a également, comme chaque année, oeuvré en renfort lors du Forum économique mondial de Davos.

Groupes de prestations de la Polcant

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en état-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support prévention et communication
- Support formation
- Support logistique, technique, informatique et bâtiments
- Support renseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et

opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET – BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Gestion des dossiers de police judiciaire
- Collaboration à des missions de sécurité de l'État (renseignement)
- Hooliganisme

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public – associations faîtières et sportives, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation

- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Établissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (police de sûreté, gendarmerie et polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire
- Coopération policière et douanière

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Établissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services État de Vaud
- Société civile

- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon
- CURML (Centre universitaire romand de médecine légale)

Sources d'informations complémentaires

Réseaux sociaux

Facebook (<http://fr-fr.facebook.com/>)

Twitter (<http://www.twitter.com/>)

Instagram (<http://www.twitter.com/>)

Linkedin (<http://www.linkedin.com/>)

Youtube (<http://youtube.com/channel/UCy1ldKv94LEsCnHYk9Fvbfq>)

Publications

PolCant information, notre magazine trimestriel (<https://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/police-cantonale/publications/polcant-information/>) (brochures à télécharger au format PDF)

Rapport d'activité (PDF, 2,40 Mo)

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/2016/Pdf/RA_2015_PCVD_web.pdf)

Communiqués de presse (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/communiques-de-presse/>)

Infos 117 Vaud

(<https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/infos-117-vaud/>)

Statistiques

Criminalité et circulation routière: www.vd.ch/statistiques-police (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-de-la-securite-dis/police-cantonale-vaudoise-polcant/statistiques/>)

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch> (<https://www.cybercrime.admin.ch/kobik/fr/home.html>)

<http://www.skppsc.ch> (<http://www.fedpol.admin.ch/>)

<http://www.fedpol.admin.ch> (<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home.html>)

<http://www.votrepolice.ch> (<http://www.votrepolice.ch/>)

Sites Internet

Police cantonale vaudoise (<http://www.police.vd.ch/>)

Policier.ch (<http://www.policier.ch/>)

Académie de police (<http://www.academie-de-police.ch/>)

<http://www.votrepolice.ch> (<http://www.votrepolice.ch/>)

Service pénitentiaire (SPEN)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Infrastructures pénitentiaires
- Quelques chiffres

Infrastructures pénitentiaires

Le SPEN a poursuivi le déploiement de sa stratégie de développement de ses infrastructures avec plusieurs avancées majeures. Le Grand Conseil a ainsi accepté, le 18 septembre 2018, le crédit d'études de 12 millions de fr. pour la création du nouvel établissement des Grand Marais, situé dans la plaine de l'Orbe, prévoyant 216 places de détention supplémentaires à horizon 2025 et, à terme, 410 places supplémentaires.

Le crédit d'ouvrage de 27,2 mio pour la sécurisation de la Prison de la Croisée a été voté par le Grand Conseil en mai 2018.

La nouvelle centrale de chauffe des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO) a été inaugurée le 6 novembre 2018.

Le Conseil d'Etat vaudois a approuvé un crédit d'étude de 400'000 fr. pour assainir et faire des travaux de rénovation urgents à la Prison du Bois-Mermet. Durant les travaux, les personnes détenues seront déplacées dans des cellules modulaires pouvant fournir entre 40 et 50 places supplémentaires.

Le groupe de travail (GT Standard) chargé de mettre en place des descriptifs techniques standardisés sur tous les éléments infrastructurels et mobiles devant équiper une cellule, a continué ses travaux sur une série d'éléments tels que portes et systèmes de fermeture, équipements de cellules, fenêtres, etc. Ces travaux seront poursuivis en 2019 de manière à être intégrés dans les futurs travaux de construction et de rénovation.

Quelques chiffres

Les chiffres ci-après montrent certaines évolutions au niveau de l'activité du SPEN au cours de l'année écoulée (chiffres au 31.12.2018) :

- Nombre de personnes détenues en Suisse en exécution de peine ou de mesures, sous l'autorité

de l'Office vaudois d'exécution des peines (OEP) : 949 (en 2017 : 863).

- Nombre de personnes détenues hors canton, en exécution de peine ou de mesure sous l'autorité de l'OEP : 173 (en 2017 : 148).
- Nombre de journées de détention réalisées dans les établissements pénitentiaires vaudois : 348'663 (en 2017 : 346'405).
- Nombre de journées de détention réalisées dans les établissements pénitentiaires d'exécution de peine et des mesures en Suisse pour des personnes détenues sous autorité vaudoise : 299'202 (VD : 240550/hors canton : 58652). En 2017 (288792 – VD : 237264/hors canton : 51528).
- Nombre de décisions d'octroi de travail d'intérêt général : 140 (en 2017 : 29) .
- Nombre de décisions d'octroi en matière de surveillance électronique : 120 (en 2017 : 61).
- Effectif du personnel (ETP) : 586.69 ETP (en 2017 : 574.89 ETP).
- Budget 2018 : charges : Frs 139 millions, recettes : Frs 23 millions (en 2017 : charges : Frs 133 millions ; recettes : Frs 22.6 millions).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SPEN

- Rapport de la Commission de gestion
- Révision du droit des sanctions
- Ressources humaines
- Organisation
- Formation

Rapport de la Commission de gestion

La gestion du Service pénitentiaire (SPEN) a fait l'objet de nombreux débats et d'une attention soutenue de la part du monde politique en 2018. Faisant suite à divers courriers de détenus des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO), des députés ont demandé la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire. Cette demande a été rejetée en plénum le 31 janvier 2018, le Grand Conseil ayant opté pour que ses commissions ordinaires, soit la Commission de gestion (COGES) et la Commission des visiteurs du Grand Conseil, fassent leur travail d'investigation. La COGES a ainsi publié, en avril 2018, un rapport sur le fonctionnement du SPEN et la situation aux EPO, en marge de son rapport annuel 2017. Ce rapport fait état de trois observations portant sur la mise à jour de la stratégie de construction de nouvelles infrastructures ainsi que sur la nécessité de rénover des bâtiments existants, la mise à jour d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines, ainsi que sur la création de postes de chefs de projets pour pouvoir mener à bien des projets dans des domaines tels que les infrastructures, l'informatique, les processus RH, etc.

En parallèle aux travaux de la COGES, le Grand Conseil a souhaité élargir le débat sur la problématique de la surpopulation carcérale et y inclure l'ensemble des acteurs de la Chaîne pénale en demandant la tenue d'Assises de la Chaîne pénale. Celles-ci ont eu lieu le 10 décembre 2018 sous l'égide du DIS. Dans ce cadre, l'une des mesures sur lesquelles le SPEN a mis l'accent a été le recours significativement accru aux peines alternatives (travail d'intérêt général – TIG et surveillance électronique – SE), dont les modalités d'exécution permettent d'éviter la peine privative de liberté (voir ci-après).

Révision du droit des sanctions

L'année 2018 a aussi été celle de l'entrée en vigueur de la révision du droit des sanctions, avec la révision de plusieurs textes légaux, que ce soit au niveau de l'exécution des condamnations pénales ou de la détention avant jugement (DAJ). Les révisions concernant la DAJ (la loi sur l'exécution de la détention avant jugement et son règlement d'application) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Depuis 2018 et suite à cette révision du droit des sanctions, il convient également de relever que le TIG n'est plus une peine mais une modalité d'exécution de la peine, ressortant dès lors de la compétence de l'Office d'exécution des peines (OEP) et non plus des autorités judiciaires.

Ressources humaines

Le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser la fonction d'agent de détention et de fusionner les métiers d'agent de détention et d'agent technique. Cette mesure est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et marque une reconnaissance bienvenue de l'évolution et de la complexité de ces métiers.

Un projet portant sur la gestion des horaires a été initié avec la mise en place d'un outil informatique commun de saisie et de planification des horaires, ainsi que des règles pour la gestion des horaires concernant tant le personnel à horaire fixe que variable.

Organisation

Suite à la révision du droit des sanctions et l'octroi de nouvelles compétences à l'OEP en matière de travail d'intérêt général (TIG) et de surveillance électronique (EM), cet office s'est doté d'un nouveau secteur traitant des modalités d'exécution de peine, soit le TIG, l'EM et la semi-détention.

Suite aux recommandations de la COGES d'avril 2018, une refonte de la direction des EPO est intervenue. Le poste de directeur n'a pas encore pu être repourvu faute de candidat et l'interim, assuré par le chef de service adjoint du SPEN, se poursuit. Une directrice adjointe a été engagée au 1^{er} décembre 2018. Le second poste de directeur adjoint a été mis au concours en janvier 2019.

L'établissement de la Tuilière a également revu son organisation en créant un poste de directeur/trice adjoint/e, responsable du service socio-éducatif et en recentrant l'équipe de direction sur ses missions, soit la réinsertion et la sécurité publique.

Formation

Le concept de la formation cantonale (FOCANT) a été revu et structuré en trois axes afin de renforcer l'instruction de nouveaux collaborateurs dans les trois premiers mois sur les fondamentaux que doit maîtriser un agent de détention et d'être conforme aux nouvelles exigences du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales pour la formation de base. Le contenu de la formation continue (FOCO) a également été revu pour garantir à tout le personnel uniformé de

bénéficier d'un suivi adéquat dans des domaines comme la self-défense, la pratique de la fouille, les techniques d'intervention, le feu, etc.

Groupes de prestations du SPEN

106.0 Direction du service

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'Office d'exécution des peines et aux partenaires du Service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres
- Unité d'évaluation criminologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant).

- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service.
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé.
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire.
- Coordination du casier judiciaire.
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

Sources d'informations complémentaires

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/penitentiaire/documentation/Rapport_sur_la_politique_p%C3%A9nitentiaire_du_CE.pdf)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Direction
- Division protection de la population
- Division protection civile
- Division affaires militaires et logistique
- Château de Morges et ses musées

Direction

Dans la continuité de la mise en place, dès 2016, d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001:2018, l'organisation du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a évolué en 2018 pour plus d'efficacité. La Division support stratégique a été créée et la Division aide à la conduite dissoute, les collaborateurs et collaboratrices concerné-e-s ayant été réaffectés.

Le plan stratégique du SSCM pour la période de 2018 à 2023 a été finalisé et communiqué en décembre 2018. Ce document clé permet d'assurer la cohérence entre son organisation et les missions qui lui sont confiées, l'évolution de la protection de la population, des structures d'organisation en cas de catastrophe (ORCA) et de la protection civile. Ce document et les outils qui ont été développés spécifiquement permettent une adéquation des actions du service avec les missions qui lui sont confiées.

Division protection de la population

Formation ORCA/EMCC

Les quatre modules de formation «Généralités ORCA-EMCC» ainsi qu'un module de perfectionnement ont été délivrés à plus de deux cents participants d'entités partenaires de la protection de la population : la Police cantonale, l'ECA, la protection civile et le Service de la santé publique (aujourd'hui la

Engagements 2018

Entre novembre 2015 et janvier 2018, l'EMCC a appuyé l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans la recherche de solutions à la montée constante des demandes d'asile dans le canton. Cet engagement a été suspendu en janvier 2018 suite à une détente de la situation. Toujours en janvier, l'EMCC a coordonné l'engagement des moyens d'intervention suite au passage de la tempête ELEANOR. Au mois d'août, suite au déclenchement du plan ORCA, l'EMCC a été engagé pour prendre des mesures actives en vue de limiter les impacts des fortes chaleurs et du déficit hydrique sur la population et la nature. Une opération spéciale «ALPA18» a été menée avec l'Armée pour approvisionner en eau le bétail des alpages du Jura et des Préalpes.

Exercice «TMD18»

Samedi 2 juin, un exercice de grandeur nature s'est déroulé à la gare de triage de Denges avec pour thème un accident de train contenant du chlore. Quelque 400 personnes de différents partenaires métiers ont été engagées dans cet exercice qui a globalement atteint les objectifs fixés.

Division protection civile

Interventions

La Protection civile vaudoise a été engagée à 64 reprises en 2018 lors de situations d'urgence, ce qui représente 2250 jours de service. Parmi les événements marquants, elle a mobilisé 40 personnes pour appuyer la Police cantonale dans le dispositif sécuritaire entourant la visite du Pape en terres vaudoises. Elle a également été active lors du déclenchement du plan Canicule et de l'Opération ALPA18 en juillet et lors de plusieurs opérations de délestages. Les opérations de délestages réalisées conjointement avec la Police cantonale et la Direction générale de la mobilité et des routes sont en légère augmentation et représentent sept interventions soit 89 personnes pour 105 jours de service.

Les organisations régionales de protection civile (ORPC) ont à nouveau été particulièrement sollicitées en 2018 pour des interventions en faveur de la collectivité à l'échelon régional et cantonal. Parmi ces 74 engagements, citons : Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, Lausanne marathon, divers triathlons et Marché de Noël de Montreux. L'ensemble de ces activités représente plus de 8000 jours de service.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints:

- 393 personnes ont terminé leur école de formation de base dans six domaines différents;
- 127 personnes ont pris part à des cours de spécialistes;
- 13 personnes ont suivi des cours de perfectionnement;

- 133 personnes ont participé à des cours de cadres;
- 72 personnes ont suivi un stage pratique

représentant plus de 7000 jours de service.

Les ORPC et le détachement cantonal ont effectué plus de 24'000 jours de service d'instruction lors de cours de répétition.

Division affaires militaires et logistique

Les citoyennes suisses âgées entre 18 et 25 ans peuvent s'engager volontairement dans l'armée. Préalablement, elles auront participé à une journée d'information. Dans le but d'attirer un plus grand nombre de jeunes en 2018, 3288 femmes vaudoises ont été invitées à une journée d'information. La présence à cette journée ne les engage en rien pour la suite. Cette démarche proactive a permis de tripler la participation féminine en 2018 : de 53 jeunes filles en 2017 nous sommes passés à 163 en 2018.

Logistique

L'opération "Vercingétorix" - collecte des armes privées et démilitarisées - a été rééditée en 2018 avec la mise sur pied de deux samedis de collecte décentralisée à Aigle, Payerne, Yverdon et Prangins. De plus, les citoyens ont eu la possibilité de profiter des heures d'ouverture continues de l'Arsenal de Morges les mardis, tout en pouvant déposer une arme directement à un poste de gendarmerie.

Le bilan au 31 décembre 2018 est le suivant:

- 149 armes longues;
- 32 armes blanches;
- 136 kg de munition.

Le bilan depuis le début de l'opération en 2013 est de:

- 1922 armes longues;
- 387 armes blanches;
- 1533 kg de munition.

Château de Morges et ses musées

Expositions temporaires

«Fantastique !»

L'exposition temporaire «Fantastique! Armes et armures dans les mondes imaginaires», inaugurée le 27

avril, a fait entrer la culture populaire dans les murs du château. «Fantastique!» confronte les répliques de cinéma aux modèles authentiques dont ils sont inspirés. Sur 400 m², riche de 400 objets et visuels répartis dans trois salles et sur deux niveaux, cette exposition est la plus vaste jamais conçue par l'équipe du Château de Morges. Forte de son succès, l'exposition temporaire est prolongée jusqu'au 15 septembre 2019.

«Garde à la frontière. La 14-18 des soldats suisses»

Exposition des planches originales de la bande dessinée créée par Samuel Embleton du 31 août au 30 septembre 2018. Ce premier tome qui vise à redonner le goût de l'histoire suisse au grand public, met en lumière la vie des soldats suisses durant la Première Guerre mondiale.

Chantiers en cours

La médiation culturelle connaît des développements importants pour toucher de nouveaux publics, tels que familles, écoles, touristes et le public local au travers d'action comme le Marché de Noël.

Le catalogue du fonds documentaire a débuté en septembre 2018 avec quelque 20'000 références qui seront traitées.

Le parcours des figurines a été intégralement démonté afin de laisser place à une nouvelle section qui sera proposée au public fin 2019. Les espaces libérés dans les salles côté lac seront convertis en plateau d'exposition temporaire. La réflexion sur le développement et la restructuration du Château, avec le concours du cabinet Aubry & Guiguet ainsi que de différents partenaires impliqués, s'est poursuivie en 2018 et devrait donner forme à un projet en 2019.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SSCM

Base opérationnelle

Afin d'améliorer significativement la capacité opérationnelle du Détachement cantonal, de l'Etat-major cantonal de conduite et les conditions de travail de la section instruction de la Protection civile, la construction d'un hangar à véhicules d'intervention au bénéfice de la Protection civile et de l'Etat-major cantonal de conduite a débuté, sous la responsabilité du SIPAL, en décembre 2018. Les travaux se dérouleront jusqu'en automne 2019.

Santé et sécurité au travail

Pour répondre aux décisions du Conseil d'Etat et aux exigences du système de management de la qualité du service, un projet spécifique concernant la santé et la sécurité au travail des collaboratrices et collaborateurs a débuté en janvier 2018.

La première phase du projet a tiré une analyse des risques sur sept axes majeurs - infrastructures incendie, accès, organisationnel, santé, atelier et artisanat, magasins et travaux spéciaux - permettant d'établir un état des points forts et des lacunes, ainsi que d'identifier les mesures urgentes nécessaires, dont la plupart ont été réalisées ou initiées.

Plateforme électronique de gestion de projet

Le service a mis en place une nouvelle plateforme électronique de gestion de projet supportée par la DSI et l'UCA. Cette solution, nommée Genius Project, permet d'automatiser le suivi des projets, dont en particulier l'avancement et la consommation des ressources par projet, pour gagner en efficacité.

Groupes de prestations du SSCM

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe

Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires

- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en œuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de "Jeunesse et Sport"
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne

Groupement de l'Armement (GDA) à Berne

- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Établissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recensement mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs, et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi

- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-de-la-securite-dis/service-de-la-securite-civile-et-militaire-sscm/>)